Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 39

Artikel: Petites annales de septembre
Autor: Boyve
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-201516

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est le moment d'escompter. — Un négociant, plus ou moins suspect, présente l'autre jour un effet à l'escompte chez un banquier.

— Je ne puis l'accepter, fait celui-ci, 120 jours c'est un terme trop long.

— Mais, monsieur, vous oubliez que les jours diminuent.

Le monde des bambins. — M'man, regarde ce petit garçon ! disait Victor à sa mère, en lui désignant un ravissant bambin aux joues rouges et fraîches comme des pommes d'api.

— Eh bien ! mon chouchou, qu'a-t-il ce petit garçon ? Il est bien joli.

— Oh ! oui, m'man, on dirait qu'il est tout neuf.

Petites annales de septembre.

1479. — Comme il y avait cette année dans la Suisse, et particulièrement dans l'évêché de Lausanne, des vers qui rongeaient la racine des fruits de la terre et qui faisaient un grand dégât, un certain Thuring Fricker, docteur apostolique et bourgeois de Berne, persuada à Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, de faire citer ces insectes par devant lui pour rendre raison du mal qu'ils causaient et pour être jugés. On fit faire cette citation par Jean Perrodet, de Fribourg, qui mourut en ce temps et qui était un malheureux adonné à la chicane. Le tribunal s'étant assemblé sur le jour marqué, l'évêque y présidant et ayant donné un avocat à ces insectes, on plaida la cause et on prononça ensuite cette sentence :

Sur quoi nous avons jugé et sentencé, par le conseil des docteurs, que l'évocation qui a été faite contre ces malheureux vers, qui sont si nuisibles aux fruits de la terre, ait toute sa force, et qu'ils soient excommuniés en la personne de Jean Perrodet, leur protecteur, et ensuite nous les chargeons et leur ordonnons et les maudissons par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, afin qu'ils quittent sans délai les campagnes et les fruits de la terre, et ainsi, en vertu de la présente condamnation, nous vous déclarons bannis et conjurés et maudits par l'effet du Dieu tout-puissant, en telle sorte que, dans quelque lieu que vous vous retiriez, vous alliez toujours en diminuant, et qu'il ne demeure rien après vous que ce qui sera utile pour l'entretien de l'homme.

Cependant, quoique cette sentence fût prononcée dans toutes les formes et si bien imaginée, ces insectes n'obéirent point, mais continuèrent à faire leurs dégâts.

BOYVE.

American-Dentist. — Deux dames, en se promenant en ville, aperçoivent l'enseigne d'un dentiste.

— Ah ! à propos, chère amie, c'est ici qu'habite mon dentiste, dont je vous parlais l'autre jour. Je vous le recommande à tous égards. Ses dents imitent si bien la nature que parfois même elles font cruellement souffrir.

A l'hôtel.

Le fait s'est passé cet été dans l'une de nos stations suisses à la mode. C'est un témoin qui nous l'a conté.

L'hôtel de la station est bondé. Pour faire place aux pensionnaires, on a dû même loger les garçons de peine au violon communal, où, chaque soir, des lits sont préparés à la hâte.

La chose n'a rien d'extraordinaire pour qui sait que le drapeau blanc flotte presque en permanence sur la geôle du riant village.

Soudain, deux rôdeurs — les misérables ! — troublent la sécurité traditionnelle de cet heureux coin de terre

Ils viennent, on ne sait d'où ; ils ont des visages farouches, brunis et tannés par le soleil, la pluie et les autans. Ils ont agrédi, sur la grand'route, un paisible citoyen qui s'était attardé à la ville voisine. C'est leur métier.

On les a arrêtés ; cela arrive quelquefois.

Pour ne pas réveiller les garçons de peine, qui, déjà, dorment au violon d'un sommeil de justes, on décide, faute de mieux, de loger les deux malfaiteurs à l'hôtel, dans un caveau que le propriétaire veut bien mettre à disposition de la police et qu'on a débarrassé à la hâte.

Deux citoyens dévoués acceptent de monter la garde. Armés de revolvers, ils s'installent devant la porte du caveau. Pour qu'ils trouvent le temps moins long, on leur a donné une lampe à esprit de vin, un « caquelon », un vacherin, « fait » à point, et deux litres de vin.

Ils trompent ainsi l'attente en confectionnant et en savourant force fondues.

De temps en temps, un jurement se fait entendre à l'intérieur de la cave.

Aussitôt les deux gardiens d'occasion, peu familiarisés avec ces bruits, lâchent brusquement verre et fourchette, saisissent leurs pistolets, se lèvent d'un bond et, d'une voix de stentor :

— Hé ! là ! Est-ce bientôt bon, là dedans ! mille tonnerres !

Puis, tout rentre dans le silence.

Alors, les gardiens déposent les armes, se rasseyent, reprennent la fourchette, plongent dans la fondue crémeuse, appétissante, une bouchée de pain et, choquant leurs verres :

— A la tienne, Elisée. A propos, je m'étonne quielle heure y peut bien être ?

— Trois heures ! qui viennent de frapper

— Seulement ! Tonnerre ! que c'est long. Ah ! les poisons de gaillards !

— Tais-toi. Vois-tu, si je m'écoutais, je sais pas ce que je leur ferais !

Et tous deux désignent d'un geste menaçant la porte du caveau.

* * *

Au petit jour, quand les garçons de peine eurent rendu le violon à sa destination naturelle, on y conduisit, soigneusement escortés, les deux malfaiteurs.

— Enfin !... C'est égal, mon vieux, fit à son compagnon l'un des prisonniers, lorsque la porte du cachot se fut refermée sur eux, il fait toujours bien meilleur être chez soi. Quelle nuit, là bas, dans cette sale cave ! Brrou ! !

Le fil est coupé !

Le progrès, insatiable démolisseur, convoite déjà une nouvelle proie. Il est gourmand, le coquin ! C'est à nos gentilles téléphonistes qu'il s'en prend, cette fois. Selon lui, il n'en faut plus, de ces jeunes et jolies intermédiaires entre les abonnés. Elles compliquent sans utilité le service, le ralentissent et compromettent le secret des communications, involontairement, sans doute ; mais, suffit !

Le téléphone *automatique*, assure-t-on, est créé. L'invention vient d'Amérique. On va l'employer à Paris et à Vienne. Des essais ont eu lieu qui ont donné des résultats très encourageants.

Prochainement, à Paris, deux cents abonnés parmi ceux qui ont de nombreuses communications téléphoniques, vont être munis du nouvel appareil, fonctionnant automatiquement.

Cet essai pratique aura une durée de deux ans. S'il est satisfaisant, comme on croit pouvoir l'assurer, le nouveau système sera introduit définitivement.

Les avantages du téléphone automatique sont les suivants :

1° Etablissement *rapide* et *exact* des communications ;

2° Discrétion des entretiens téléphoniques.

On étudie également une série d'autres innovations, telles que l'établissement de lignes dites de « Sociétés », qui peuvent être utilisées par deux ou plusieurs personnes, dont les appareils sont reliés à un même fil et qui peuvent être demandées séparément. La taxe pour des raccordements de ce genre est très minime.

C'est encore une agence matrimoniale qui passe. On prétendait, en effet, qu'il n'était, pour une demoiselle, garant plus sûr d'un prochain mariage qu'un petit stage au téléphone. Ne se plaignait-on pas, quelque part, l'autre jour, des vides inquiétants que l'hymen creuse dans les rangs des téléphonistes ?

Maintenant, le fil est coupé !

Thon à la provençale.

(6 personnes) (2 heures)

Ayez une rouelle de thon de 650 à 700 grammes, et piquez-la de filets d'anchois bien essuyés et coupés en lanières. Mettez ce thon piqué sur un plat avec quelques rondelles de carotte et d'oignon, une échalotte émincée, queues de persil, thym, laurier, 3 cuillerées d'huile et un demi verre de vin blanc. Assaisonnez de sel et poivre, et laissez mariner pendant ¾ d'heure en ayant soin de retourner de temps en temps dans la marinade. Chauffez dans un sautoir 1 décilitre d'huile, et mettez à revenir dedans le morceau de thon après l'avoir bien épongé. Faites-le colorer bien également des deux côtés, puis entourez-le avec 4 ou cinq tomates pressées, dépouillées et coupées en menus morceaux, ½ oignon haché, 2 gousses d'ail écrasées et un bouquet garni. Couvrez et faites étuver au four pendant 20 minutes. Au bout de ce temps, mouillez d'un décilitre de vin blanc et de 2 décilitres de bouillon, mettez en ébullition, couvrez hermétiquement et faites braiser doucement pendant ¾ d'heure. Au moment de servir, dressez le thon sur un plat, retirez le bouquet, ajoutez 20 grammes de beurre manié pour la liaison, et complétez, hors du feu, avec une cuillerée à café d' « Arome Maggi ». Versez sauce et garniture autour du thon et semez sur celui-ci deux cuillerées à bouche de petites câpres.

(*La Salle à manger de Paris.*)

LOUIS TRONGET.

Le retour de Jérusalem, de Maurice Donnay, sera représenté lundi soir, au *Théâtre*, par la tournée Baret.

Comme il fallait s'y attendre, dit un de nos journaux, cette soirée excite très vivement la curiosité. Avant son ouverture officielle le bureau de location avait déjà reçu de nombreuses demandes de places. On peut compter sur un gros succès.

Claudine en ballade a tenu toute la semaine l'affiche, à *Bel-Air*. Il ne sera plus donné que quelques représentations de cette bouffonnerie. Avis aux amateurs. Les autres numéros du programme sont des plus intéressants.

Pour quelques jours seulement, disait l'affiche annonçant l'arrivée à Lausanne du *Grand cirque national suisse*. Il y a déjà plus d'une semaine que M. Schmid a planté sa tente sur la place du Tunnel, et il ne sait encore quand il pourra s'arracher à l'empressement d'un public qui se presse chaque soir plus nombreux et plus enthousiaste à ses représentations.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.